

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Présentation de pétitions.

Lecture et réception de pétitions.

Motions.

INTERPELLATIONS.

- 1873.
- 23 Octobre.—*M. Delorme*—S'il a été fait des propositions par le gouvernement des Etats-Unis à celui du Canada pour l'établissement d'un système de mandats sur la poste entre les deux pays; si non, le gouvernement de la Puissance a-t-il pris des mesures pour l'établissement d'un pareil système?
- 27 " *M. Pelletier*—Si c'est sur l'ordre du gouvernement de la Puissance que l'honorable juge *H. E. Taschereau*, au lieu de fixer sa résidence à Saint-Louis de Kamouraska, "Chef-lieu du district de Kamouraska," est allé résider à la Rivière-du-Loup.
- " " *M. Schultz*—Si c'est l'intention du gouvernement d'augmenter l'annuité reçue par les Sauteurs et les Cris de la province de Manitoba.
- 28 *Mr. Almon*—Si le Maître-Général des Postes, après l'affaire du bureau de Poste de Montréal, a donné des ordres stricts aux employés du bureau de poste de la Chambre à l'effet que toutes les lettres des membres, ouvertes ou non, soient placées dans leur case.
- " " *M. Schultz*—Pourquoi il n'a pas été répondu à l'adresse du 26 mars 1873, demandant copie des documents suivants, savoir:—
Du projet de cession par la compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté, approuvé par le Gouverneur-Général du Canada le 5 juillet 1869; du rapport du comité du Conseil Privé au sujet du projet du dit ordre en conseil; de l'ordre en conseil approuvant le dit projet; de toute correspondance entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement du Canada, relativement à toute réclamation ou demande par la dite compagnie de 500 acres de terre autour du Fort Garry Supérieur; de tous ordres en Conseil relatifs aux dites terres; de toutes patentes accordant la totalité ou partie des dites terres à la compagnie de la Baie d'Hudson,—et, s'il existe des raisons qui empêchent que ces papiers soit mis devant la Chambre, quelles sont ces raisons?